

## 20 - Acquisition aux Consorts FRACHEBOIS - Alignement 6 bis et 8, rue du Tunnel

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La propriété des Consorts FRACHEBOIS, sise 6 bis et 8 rue du Tunnel est touchée par l'emplacement réservé pour élargissement de voirie n° 601 inscrit au PLU permettant un alignement.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 19 mars 2012 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m<sup>2</sup> de terrain classé en zone UB du PLU. Cette estimation en date du 18 avril 2012 a fixé à 125 €/m<sup>2</sup> le prix du terrain.

Des négociations ont été engagées et permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière sur la base des accords suivants :

- les Consorts FRACHEBOIS cèdent à la commune environ 43 m<sup>2</sup> issus des parcelles cadastrées section BI n° 239 et n° 240 au prix de 5 375 € (43 m<sup>2</sup> x 125 €/m<sup>2</sup>),
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 5 375 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

### Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**«M. LE MAIRE :** Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.*